



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Petite enfance – Convention d'occupation avec la commune de Crozes Hermitage pour les locaux de la micro crèche Les P'tits Loups

**N° de la délibération
2024-386**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2017-295 du 20 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire relatif notamment à la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant en particulier en matière d'enfance et de famille, le soutien technique et financier et/ou la gestion des équipements existants destinés à l'accueil de la petite enfance dont l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Les P'tits Loups à Crozes Hermitage ;

Considérant qu'ARCHE Agglo a signé une convention d'occupation d'un bâtiment municipal sis Le Village avec la Commune de Crozes Hermitage pour assurer l'accueil des jeunes enfants dans sa micro-crèche « Les P'tits Loups » et qu'il convient aujourd'hui de la renouveler ;

Considérant le projet de convention définissant les modalités d'occupation du bâtiment en y intégrant en plus :

- la mise à disposition d'un bureau partagé, moyennant un loyer annuel de 100 €, situé à la salle des associations sur un calendrier régulier revu chaque année en juillet en accord entre les deux parties

Considérant que le montant mensuel du loyer s'élèvera à 671.22 € (soit 2 013.66 € par trimestre) et sera révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE ;

Considérant que cette nouvelle convention d'occupation prendra effet le 15 août 2024 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 14 août 2034 ;

Considérant que cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de Crozes Hermitage le 24 juin 2024 ;

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention d'occupation avec la commune de Crozes Hermitage ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET
Date de signature : 15/07/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo